

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit      **RS\_FP\_301484**  
Version                            **5.1**  
Numéro de la matière      **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision                    **16.02.2021**  
Date d'impression                **20.03.2022**  
Page                                    Page 1 of 20

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Numéro de la matière      : **1120209**

Nom commercial                    : **MX 54**  
    GSMM MED MX 54

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange      : Fabrication de pâtes pour sérigraphie et de préparations pour la pulvérisation par pistolet et le coulage, contenant des poudres céramiques destinées à subir un traitement thermique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société                            : CERADEL  
    ZA LE PROUET  
    53 RUE DE LA FILATURE  
    87570 PANAZOL

Téléphone                        : +33(0)555350235

Adresse e-mail                    : [ceradel@ceradel.fr](mailto:ceradel@ceradel.fr)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA                            : +33 (0)145425959

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2      H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2      H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 2 of 20**

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

essence de térébenthine

colophane

## 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile végétale/terpène/baume/cire/résine  
Polymère synthétique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 3 of 20**

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
terpinéol	8000-41-7 232-268-1 01-2119553062-49- xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	$\geq 50$ - $\leq 100$
essence de térbenthine	8006-64-2 232-350-7 01-2119502456-45- xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 1; H410	$\geq 5$ - $< 10$
colophane	8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32- xxxx	Skin Sens. 1; H317	$\geq 1$ - $< 10$

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

- : S'éloigner de la zone dangereuse.
- : Consulter un médecin.
- : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation

- : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

- : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 4 of 20**

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.  
Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 5 of 20**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit  
Version  
Numéro de la matière

RS\_FP\_301484  
5.1  
1120209

## GSMM MED MX 54

Date de révision  
Date d'impression  
Page

16.02.2021  
20.03.2022  
Page 6 of 20

Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

- |   |   |
|---|---|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.   |
| Mesures d'hygiène   | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- |  |  |
|--|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électrique doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. |
| Autres données   | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.   |

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange. |
|--------------------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 7 of 20**

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
essence de térébenthine	8006-64-2	VME	100 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
colophane	8050-09-7	VME	0,1 mg/m <sup>3</sup> (Formaldéhyde)	Formaldéhyde	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

essence de térébenthine : Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 0,78 mg/m<sup>3</sup>

#### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

essence de térébenthine : Eau douce  
Valeur: 0,013 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,001 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 1,4 mg/kg poids sec (p.s.)

Sédiment marin  
Valeur: 0,14 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol  
Valeur: 0,27 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Donnée non disponible

#### Équipement de protection individuelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit

RS\_FP\_301484

Version

5.1

Numéro de la matière

1120209

## GSMM MED MX 54

Date de révision

16.02.2021

Date d'impression

20.03.2022

Page

Page 8 of 20

### Protection des yeux

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Protection des mains

: Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (UE) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.  
Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

### Protection de la peau et du corps

: vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

### Protection respiratoire

: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

### Mesures de protection

: Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 84 °C Méthode: DIN 51758
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 9 of 20**

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,93 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Non applicable

## 9.2 Autres informations

Indice de réfraction : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

**MX 54**

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
 Version **5.1**  
 Numéro de la matière **1120209**

**GSMM MED MX 54**

Date de révision **16.02.2021**  
 Date d'impression **20.03.2022**  
 Page **Page 10 of 20**

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
 Pas de décomposition en utilisation conforme.  
 Pas de dangers particuliers à signaler.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Donnée non disponible

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Stable dans des conditions normales.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
 Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
 Durée d'exposition: 4 h  
 Atmosphère de test: vapeur  
 Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
 Méthode: Méthode de calcul

**Composants:*****terpinéol:***

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 11 of 20**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 2.001 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.001 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### ***essence de téribenthine:***

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

### ***colophane:***

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 7.600 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.500 mg/kg

## **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

### **Composants:**

#### ***terpinéol:***

Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 72 h  
Evaluation: Irritant pour la peau.  
Résultat: Irritant pour la peau.

## **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Composants:**

#### ***terpinéol:***

Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 48 h  
Evaluation: Irritant pour les yeux.  
Résultat: Irritant pour les yeux.

## **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 12 of 20**

### Produit:

Remarques: A un effet sensibilisant.

### Composants:

#### *colophane:*

Remarques: Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

### Produit:

Remarques: Donnée non disponible

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Composants:

#### *terpinéol:*

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 13 of 20**

Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 73 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

: (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 68 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### ***essence de térebenthine:***

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 29 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 17,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## **12.2 Persistance et dégradabilité.**

### **Produit:**

Biodégradabilité

: Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### ***terpinéol:***

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 310

### ***essence de térebenthine:***

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 76 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 14 of 20**

Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### ***colophane:***

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation,

### **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### ***terpinéol:***

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 334,1

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,6 (30 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### ***essence de téribenthine:***

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### ***colophane:***

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol,

### **Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### ***terpinéol:***

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

#### ***essence de téribenthine:***

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Le produit est insoluble et flotte sur l'eau., Le produit s'évapore lentement.

### ***colophane:***

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

**MX 54**

Spécification du produit  
Version  
Numéro de la matière

**RS\_FP\_301484**  
5.1  
1120209

**GSMM MED MX 54**

Date de révision  
Date d'impression  
Page

**16.02.2021**  
**20.03.2022**  
Page 15 of 20

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.****Produit:**

Evaluation

: Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**Composants:*****terpinéol:***

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

***essence de térbenthine:***

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

**12.6 Autres effets néfastes.****Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:*****terpinéol:******essence de térbenthine:*****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 16 of 20**

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

**ADN** : UN 3082  
**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(essence de térébenthine)  
**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(essence de térébenthine)  
**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(essence de térébenthine)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(turpentine, oil)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(turpentine, oil)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **5.1**  
Numéro de la matière **1120209**

## GSMM MED MX 54

Date de révision **16.02.2021**  
Date d'impression **20.03.2022**  
Page **Page 17 of 20**

Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



 ceradel

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MX 54</b>	<b>GSMM MED MX 54</b>		
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>16.02.2021</b>
Version	<b>5.1</b>	Date d'impression	<b>20.03.2022</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 18 of 20

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Type de bateau : N/A  
Catégorie de pollution : N/A

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

## Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT Quantité 1 200 t Quantité 2 500 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants**  
EINECS (European Union) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit  
Version  
Numéro de la matière

RS\_FP\_301484  
5.1  
1120209

## GSMM MED MX 54

Date de révision  
Date d'impression  
Page

16.02.2021  
20.03.2022  
Page 19 of 20

SWISS (Switzerland) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (United States) : Dans l'inventaire TSCA

DSL/NDSL (Canada) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS (Australia) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZiOC (New Zealand) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS (Japan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL (Japan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI (Korea) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS (Philippines) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC (China) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI (Taiwan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

CICR (Turkey) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

INSQ (Mexico) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

## MX 54

Spécification du produit  
Version  
Numéro de la matière

RS\_FP\_301484  
5.1  
1120209

## GSMM MED MX 54

Date de révision  
Date d'impression  
Page

16.02.2021  
20.03.2022  
Page 20 of 20

H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.